

Fw: Conseil Communal du 18 décembre - Points complémentaires

Nathalie Constant

ven. 13-12-24 11:08

À :Francesca Piccinini <FPiccinini@ciney.be>;

3 pièce(s) jointe(s) (333 Ko)

Subsides.pdf; comité 3x20.doc; Commission agricole OK.doc;

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

De : Anne Pirson <APirson@ciney.be>

Envoyé : jeudi, décembre 12, 2024 12:23:12 PM

À : Frédéric Deville <FDeville@ciney.be>

Cc : Nathalie Constant <NConstant@ciney.be>

Objet : Conseil Communal du 18 décembre - Points complémentaires

Monsieur le Bourgmestre,

Madame la Directrice Générale,

Conformément à l'article 12 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, je sollicite l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil Communal de ce 18 décembre 2024 libellés comme suit :

- **Commissions agricoles - Subsides - Répartition - Décision à prendre**
- **Comités 3x20 - Subsides - Répartition - Décision à prendre**

Vous trouverez, en annexe, les divers documents relatifs à ces points supplémentaires ainsi que les projets de délibération.

Pouvez-vous accuser réception de ce courriel?

D'avance, je vous remercie.

Anne Pirson

Commissions agricoles - Subsidés - Répartition - Décision à prendre

Considérant que le budget 2024 prévoit, à l'ordinaire sous l'article 621/321-01, une allocation budgétaire de 1.000 € en faveur des commissions agricoles de l'entité cinacienne ;

Considérant que la Commission de Madame Anne Pirson s'est réunie le 18 novembre 2024 afin de pouvoir proposer au Conseil Communal une répartition du montant susvisé ;

Considérant les différents dossiers introduits par les commissions agricoles de l'entité cinacienne ;

Considérant, dès lors, le projet de répartition ci-après ;

Considérant les dispositions légales et réglementaires en la matière et notamment les articles L1122-30, L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Décide :

D'approuver la répartition de l'allocation budgétaire prévue en faveur des commissions agricoles de l'entité cinacienne au budget 2024, service ordinaire, sous l'article 621/321-01 de la manière suivante :

Association	Montant du subsidé octroyé	Affectation du subsidé
Association Provinciale des Eleveurs et Détenteurs de Bétail bovin	200	Frais de fonctionnement et d'organisation, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
Les Eleveurs Namurois	100	Frais de fonctionnement et d'organisation, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
FJA Ciney	200	Frais de fonctionnement et d'organisation, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
Association Régionale Bétail bovin du Condroz	200	Frais de fonctionnement et d'organisation, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
Association Régionale d'Elevage de la Famenne	200	Frais de fonctionnement et d'organisation, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
Mouvement de culture bio-dynamique de Wallonie	100	Frais de fonctionnement et d'organisation, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure

Total	1000	
--------------	-------------	--

De charger le Collège Communal d'assurer le suivi de cette décision d'octroi de subsides.

Comités 3x20 - Subsidés - Répartition - Décision à prendre

Considérant que le budget 2024 prévoit, à l'ordinaire sous l'article 834/321-01 au service ordinaire, une allocation budgétaire de 4.200 € en faveur des 3x20 de l'entité cinacienne ;

Considérant que la Commission de Madame Anne Pirson s'est réunie le 18 novembre 2024 afin de pouvoir proposer au Conseil Communal une répartition du montant susvisé ;

Considérant les différents dossiers introduits par les 3x20 de l'entité cinacienne ;

Considérant, dès lors, le projet de répartition ci-après ;

Considérant les dispositions légales et réglementaires en la matière et notamment les articles L1122- 30, L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Décide :

D'approuver la répartition de l'allocation budgétaire prévue en faveur des différents comités des 3x20 de l'entité cinacienne au budget 2024, service ordinaire, sous l'article 834/321-01 de la manière suivante :

Association	Montant du subside octroyé	Affectation du subside
Conseil Consultatif des Aînés	900	Frais de fonctionnement et d'organisation d'activités, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
3x20 Braibant	400	Frais de fonctionnement et d'organisation d'activités, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
3x20 Ciney	800	Frais de fonctionnement et d'organisation d'activités, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
3x20 Leignon	500	Frais de fonctionnement et d'organisation d'activités, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
3x20 Pessoux	400	Frais de fonctionnement et d'organisation d'activités, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
3x20 Sovet	400	Frais de fonctionnement et

		d'organisation d'activités, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
Amicale des 3x20 d'Haversin	400	Frais de fonctionnement et d'organisation d'activités, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
Amicale des 3x20 du Congo	400	Frais de fonctionnement et d'organisation d'activités, frais de gestion de l'infrastructure, investissement dans l'infrastructure
Total	4200	

De charger le Collège Communal d'assurer le suivi de cette décision d'octroi de subsides.